

MONTARNAUD

Magazine d'information de la ville de Montarnaud

Trimestriel N°2 - Avril, Mai, Juin

MAG'

4 Actualités

L'eau
Fibre optique
Vidéo protection
Coworking

10 Zoom sur

Étude urbaine

18 Portrait

Police Municipale
Le Service Technique Municipal

23 Retour en images

BALADE
URBAINNE



Ville de
Montarnaud

SOMMAIRE

3 Edito

4 Dans l'Actu

L'eau
Convention Territoriale Globale
Vidéo-protection
Fibre optique
Espace Coworking

8 Zoom sur

Conseil des sages
Étude urbaine

10 En Chantier

Analyse des besoins sociaux
Les écoles
Portail famille

12 Jeunesse

Aide à la mobilité
Service jeunesse
Les invisibles

13 Cadre de vie

Zone 30 km/h
Totem canin
Permis de fleurir
Tri

17 Parole à

Tribunes
Comptes-rendus des Conseils Municipaux

18 Portrait

Police Municipale
Le Service Technique Municipal

20 Culture

Fête de la Nature
Fête de la Transhumance

21 Solidarité

Prévention canicule
CCAS
Don du sang

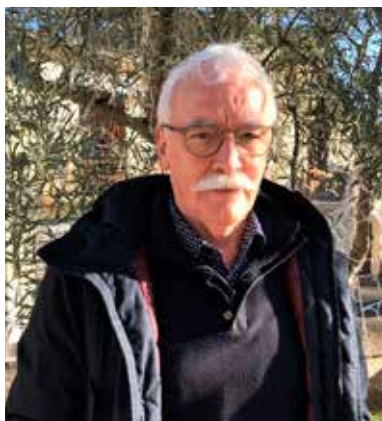
23 Retour en images

24 Agenda



N° 2 Magazine Trimestriel de la ville de Montarnaud
Directeur de la publication : Jean-Pierre Pugens
Responsable de la publication : Laurence Durand
Crédits photos : Ville de Montarnaud
Conception et réalisation : Imprimerie BSF
Imprimé à 2000 exemplaires sur papier certifié PEFC

ÉDITO



En ces périodes troubles, la solidarité semble être le mot qui doit guider nos actions.

« La solidarité, c'est la relation entre personnes qui entraîne une obligation morale d'assistance mutuelle »

La période de la Covid 19, de laquelle nous semblons sortir, a mis à rude épreuve la convivialité, la sociabilité qui nous animent. Maintenir les liens sociaux et humains ont été la consigne municipale. Le CCAS, son personnel, les élus et les personnes civiles qui composent le conseil d'administration, doivent recevoir à ce jour nos félicitations et remerciements.

Une situation douloureuse s'achève, et malheureusement une autre prend le relais : « la guerre ». Ce mot, que nous croyons oublié à jamais, revient nous hanter. Espérons que les puissances mondiales et la sagesse humaine, en laquelle je crois, permettront de mettre un terme à ce conflit meurtrier et inhumain.

Nous avons souhaité contribuer à l'élan de solidarité avec le peuple Ukrainien. La Mairie s'est parée du drapeau Ukrainien, aux côtés des drapeaux Français et Européen, nous avons organisé une collecte de dons. Certaines familles ont même spontanément proposé d'accueillir ou d'héberger des familles ukrainiennes, souvent composées de femmes et d'enfants. Le peuple ne doit faire qu'un, même si des tyrans en espèrent autrement. Nous devons protection et affection à ces familles.

Votre générosité s'est aussi exprimée durant la collecte organisée par l'établissement français du sang. Merci aux 92 donateurs pour ce don si précieux qui permettra de sauver des vies et je vous invite tous d'ores et déjà participer à la prochaine collecte qui aura lieu le 20 mai.

38% de notre population a moins de 25 ans, ce chiffre est extrait de la Convention Territoriale Globale qui se met en place avec l'ensemble des partenaires institutionnels (Etat, Education nationale, CCVH) et associatifs (parents d'élèves, restos du Cœur). Elle sera signée en novembre prochain et comprendra toutes les actions à mettre en œuvre pour améliorer la vie de notre jeunesse. A cet effet, nous continuons notre action sur les établissements scolaires :

- pour l'école maternelle (mise en place de l'ALSH sur le lieu et création de nouveaux espaces de classe, dortoir et autres...

- pour l'école élémentaire, après la création en 2021 de la 15^e classe, nous devons pour la rentrée scolaire réaliser 2 classes supplémentaires et l'agrandissement de la cantine.

Pour améliorer l'accessibilité et eu égard à l'emplacement du groupe scolaire que nous ne pouvons hélas pas modifier, je relance un appel aux parents afin qu'ils déposent leurs enfants de façon plus échelonnée. Je rappelle que l'accueil des enfants est gratuit à partir de 8 heures pour l'école élémentaire.

Ces enfants, nous souhaitons les protéger, ainsi je demande à tous les conducteurs de bien vouloir respecter la limitation de vitesse à 30 km/h que nous avons instauré depuis le 1^{er} mars 2022. Si la perte de 5 minutes de trajet sauve une vie, nous aurons gagné.

Soyons solidaires civiquement. La propreté du village, son embellissement, son environnement est l'affaire de tous. «Les voies ne sont pas sales parce qu'elles ne sont pas nettoyées, elles le sont, car certains citoyens ne les respectent pas». Une opération « balayer devant sa porte » va être lancée. La loi impose à chaque citoyen d'entretenir l'espace qui se situe devant son habitation. A vos balais et cisailles pour participer à la solidarité environnementale de notre commune.

Il ne s'agit pas ici d'être moralisateur mais faire une piqûre de rappel, pour la solidarité et le bien-vivre collectif, semble utile. Le citoyen n'est pas un consommateur, c'est un producteur d'idées, de convictions, d'engagement, de solidarité.

Jean-Pierre PUGENS
Maire de Montarnaud

« La solidarité doit guider nos actions »

Retrouvez toutes les informations de votre commune sur nos réseaux sociaux :



www.facebook.com/MairiedeMontarnaud/



<https://instagram.com/villemontarnaud>

ACTU

L'EAU est une denrée rare, économisons-la !

Depuis 2018, la gestion des réseaux d'eaux usées et d'eau potable est une compétence de la Communauté des Communes de la Vallée de l'Hérault pour l'ensemble des 28 communes qui la composent. Les schémas directeurs de l'eau potable et l'assainissement sont achevés. Le conseil communautaire du 13 décembre 2021 a donc pris la décision d'augmenter les tarifs en 2022. (Les représentants de la commune de Montarnaud se sont abstenus, non pas qu'ils étaient contre l'augmentation du prix de l'eau qui paraît indispensable, mais en désaccord avec les formes de calcul.)

Pourquoi une augmentation ?

- ⇒ Pour financer les travaux sur les réseaux existants et vieillissants.
- ⇒ Pour améliorer les installations (un réservoir supplémentaire va être réalisé sur la commune de Montarnaud).
- ⇒ Pour réaliser de nouveaux forages et captages qui permettront ainsi de satisfaire les besoins dans le cadre de l'évolution démographique.
- ⇒ Pour entretenir les 9 captages, les 4 usines de traitement, les 16 réservoirs, les 27 kms de réseau pour l'eau potable, les 260 kms de réseau pour les eaux usées, les 49 postes de relevage et les 33 stations d'épuration.
- ⇒ Parce que le prix de l'eau n'a pas évolué depuis 2018 et qu'un rééquilibre financier est nécessaire.

Quel va être le prix de l'eau ?

- ⇒ En 2022, le prix de l'eau passera de 3.25 €/m³ à 4.20 €/m³, l'abonnement passera de 51 euros à 80 euros pour l'eau et de 31 euros à 67 euros pour l'assainissement.
- ⇒ Des tranches tarifaires seront mises en place en fonction de la consommation (moins de 50 m³, de 50 à 200 m³, de 200 à 500 m³, plus de 500 m³)

Pour information, le prix moyen national de l'eau est de 4.40 €/m³ sur une consommation de 120 m³.

Quel va être le programme des travaux ?

Eau potable :

- ⇒ Nouveaux forages (la Boissière, le Pouget, St. Guilhem-le-Désert)
- ⇒ Agrandissement réservoir (Montarnaud)
- ⇒ Réhabilitation réservoir (Saint André-de-Sangonis)
- ⇒ Réhabilitation de station de traitement (St. Saturnin-de-Lucian)
- ⇒ Travaux de réduction des fuites (objectif, 85% de rendement minimum).

Eau usée :

- ⇒ Nouvelles stations d'épuration (Aniane, Arboras, la Boissière, Puéchabon, Gignac, Saint Jean de Fos).
- ⇒ Amélioration des stations existantes.
- ⇒ Remplacement de réseaux.

Est-ce que le prix de l'eau de la CCVH va rester à 4,20€/m³ ?

Le prix de 2022 est un tarif permettant de franchir les enjeux constatés. Les économies de gestion, les optimisations des charges devront se poursuivre, la tarification sera modulée en conséquence des besoins à couvrir.

L'eau et l'urbanisme

La CCVH a réuni le 8 novembre 2021 les communes d'Argelliers, Montarnaud et Saint Paul-et-Valmalle afin d'évoquer les problèmes d'alimentation en eau potable de ces trois communes.

Constat :

- ⇒ Les 3 communes sont alimentées par des réseaux et forages hors de la CCVH et provenant de la Communauté des Communes du Grand Pic Saint-Loup.
- ⇒ Une convention de fourniture d'eau est actée entre la CCVH et la Communauté des communes du Grand Pic Saint-Loup, l'entretien des installations étant réalisé par la SAUR.
- ⇒ Les contrats arrivent à terme et doivent être renouvelés sous peu.
- ⇒ Le volume autorisé maximum de 420 000 m³/an est atteint.
- ⇒ Le débit de pointe est dépassé.

Perspectives de livraison de quantités complémentaires

- ⇒ Le captage de Redonnel a reçu confirmation de la Préfecture et devrait être opérationnel en 2026.
- ⇒ Une interconnexion avec Garrigues-Campagne est envisagée.
- ⇒ Une négociation CCVH-CCGPSL est entamée pour renégocier le volume de livraison d'eau potable.

Les conséquences immédiates de la pénurie d'eau dès le 1^{er} janvier 2022 sur l'urbanisme :

- ⇒ Sur les certificats d'urbanisme opérationnels : avis favorable sous réserve des volumes disponibles à la CCVH lors de la délivrance du permis de construire.
 - ⇒ Sur les permis de construire : avis défavorable à l'exception des permis de construire issus des permis d'aménager ou déclarations préalables délivrées avant le 01/01/2022.
 - ⇒ Permis d'aménager et déclarations préalables : avis défavorable. Une dérogation sera autorisée pour les équipements publics structurants et les constructions induites.
- Cette position sera maintenue jusqu'à nouvel ordre, à savoir l'augmentation des volumes d'eau alloués à la CCVH.

Appel au civisme

Dans ces conditions, il est utile de rappeler que les tirages aux bornes d'incendie, non autorisés par la Mairie sont interdits voire répréhensibles. Pour les gros consommateurs d'eau (éleveurs, agriculteurs, vigneron et autres) il est rappelé qu'il existe une borne de sous tirage gros débit (derrière le bureau de tabac). Cette borne fonctionne par carte à retirer auprès de la SAUR.

Une attention particulière de la CCVH et de la mairie, au travers de la police municipale et de la gendarmerie sera apportée pour traquer ces tirages délictuels.

Merci de votre compréhension, faute de quoi le droit sera appliqué.



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

L'union fait la force

Le lundi 7 mars a marqué le lancement de la démarche Convention Territoriale Globale à Montarnaud.

La CTG est une convention partenariale entre la caisse d'Allocations familiales et la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault décliné sur la Commune de Montarnaud, qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants de l'intercommunalité.

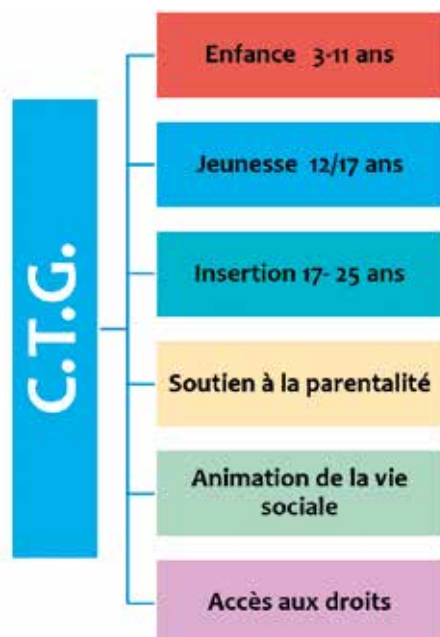
Tous les partenaires associatifs, institutionnels et municipaux étaient présents lors de ce premier comité de pilotage :

- ⇒ la CAF de l'Hérault,
- ⇒ les directrices des écoles,
- ⇒ le service jeunesse,
- ⇒ la principale du collège,
- ⇒ la CCVH, le CCAS,
- ⇒ la MLJ Cœur d'Hérault.
- ⇒ la CLLAJ.

A l'issue de la présentation et la définition des thématiques, des groupes de travail se sont constitués.

Une CTG s'appuie sur un diagnostic partagé pour définir les enjeux du territoire, les actions à mener sur des thématiques définies et les moyens à déployer dans le cadre d'un projet de territoire.

En novembre 2022, la convention cadre sera signée pour une durée de 5 ans (2022/2026)



VIDÉO PROTECTION

Souriez, vous êtes filmés !

La municipalité envisage l'installation prochaine de dispositifs de vidéo protection. En effet, la forte poussée démographique de la commune s'est accompagnée ces derniers temps de dégradations, vols ou incivilités. Afin de mener à bien cette démarche, la mairie a sollicité l'aide du référent sûreté du groupement de gendarmerie de l'Hérault.

La volonté du Conseil municipal étant de préserver la quiétude et le bien vivre collectif appréciés par tous, un cabinet d'étude a été mandaté afin de projeter à court terme la mise en place de caméras de vidéo protection.



Il est donc envisagé la création d'un système de vidéo protection à 13 caméras sur 8 sites. Les entrées de ville seront prioritaires.



Les autres sites sont :

- ⇒ le parking de la salle des fêtes
- ⇒ le parking de l'école maternelle
- ⇒ le parvis de l'école élémentaire

Les bandes de lecture conservées 30 jours pourront être, après un dépôt de plainte, visualisées par la gendarmerie. Le projet devrait débuter dans le courant du deuxième semestre 2022, si les finances et aides de l'État le permettent.

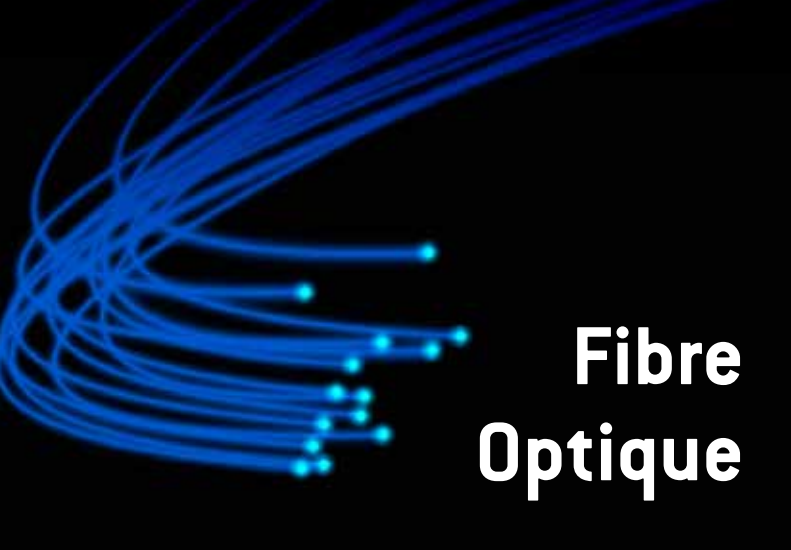
VIDÉO PROTECTION

Ceci est un dossier complexe qui mérite attention et concertation.

La Municipalité propose donc de vous rencontrer pour échanger autour de ce thème lors d'une réunion programmée

**le samedi 7 mai
à 9 heures
à la salle des fêtes.**





Fibre Optique

Seulement un quart de Montarnaud est réalisé, il reste encore beaucoup de travail pour la société COVAGE en charge des opérations.

Une première partie de la population devrait avoir accès à la fibre d'ici fin avril.

La zone s'étend de l'entrée de ville côté Saint Paul-et-Valmalle jusqu'à la mairie.

Le reste de la commune fera l'objet de travaux courant 2022 pour sans doute avoir un accès au premier semestre 2023.

La couleur rouge vous informe que pour l'instant les maisons concernées ne sont pas encore éligibles à une offre commerciale.

Il faudra attendre la couleur verte pour solliciter auprès de votre opérateur un abonnement au réseau de fibre optique.

L'INTERNET À TRÈS HAUT DÉBIT

Le déploiement s'effectue par zone.

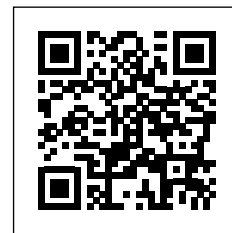
Chaque habitant sera informé au mieux sur son éligibilité et la date de son raccordement.

Pour l'instant et comme vous le voyez sur la carte ci-dessous, le réseau de fibre optique est encore en chantier.



Le site Hérault Numérique tient à jour l'avancement du réseau de fibre optique et explique comment tester son éligibilité.

Site : www.heraultnumerique.fr



site de l'ARCEP : <https://cartefibre.arcep.fr>



UN ESPACE DE COWORKING DANS VOTRE COMMUNE ?

Qu'en diriez-vous ?

La Mairie de Montarnaud réfléchit à l'ouverture d'un espace de coworking.

C'est une possibilité que veut offrir la mairie à ses habitants en contribuant à la dynamisation de notre territoire avec une logique d'implantation locale, sans devoir chercher ce service dans les grandes villes comme Montpellier.



Coworking

espace de travail partagé, équipé pour un usage professionnel et animé par et pour une communauté... L'idée du coworking est bien de se parler, de se rencontrer, mais sans aucune obligation de créer quelque chose ensemble. Il permet à chacun de travailler sans être à son domicile, ni dans son entreprise, de conduire des projets, tenir des réunions...

Pour qui ?

Pour tous ceux ou celles qui ont besoin d'un espace de travail en dehors du logement : les salariés nomades (ceux qui sont amenés à se déplacer souvent), en télétravail, les indépendants, les étudiants, ou même les chômeurs ayant besoin d'un lieu et d'échanges pour trouver le nouvel élan de leur carrière.



« C'est quoi
le Coworking ? »

Comme son nom l'indique, faire du « co-working » signifie avant tout « ensemble (co – commun) travailler (working) », dans une nouvelle vision du travail qui allie autonomie et collaboration.

Le coworking, c'est un mode de travail avec des règles simples et qui se pratique dans des espaces dédiés. Les espaces de coworking peuvent prendre des formes très variées, allant du café aménagé aux bureaux en location.

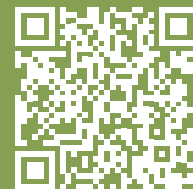
Dans un espace collaboratif, des consultants, travailleurs indépendants ou nomades, vont se retrouver pour développer leurs projets en toute autonomie, mais aussi partager des ressources (bureau, chauffage, imprimante, etc.), rencontrer des personnes, et bien souvent créer de nouveaux partenariats avec les autres coworkers. C'est avant tout un

La mairie a besoin de connaître votre avis et vos besoins afin de définir le projet qui répond le plus à vos attentes

coworking-montarnaud@mon-asso.xy

ou contact@montarnaud.fr

SONDAGE Formulaire



<https://link.infini.fr/coworking-montarnaud>



Ce sondage s'adresse à tous les habitants. Il comporte une vingtaine de questions et il ne vous faudra pas plus de 5 minutes pour y répondre. Et si vous le souhaitez, vos réponses resteront entièrement anonymes.

ZOOM SUR...

LES SAGES ont la parole !

Le Conseil des sages a vu le jour à Montarnaud lors d'une séance du conseil municipal en date du 26 janvier 2021. Il se compose de 21 membres. Il apporte à la municipalité, conseils et propositions.

Nombre de seniors veulent s'investir en mettant une partie de leur temps libre, leur mémoire, leur savoir-faire ou leur expérience au service de leurs concitoyens. Dans un cadre tolérant et dépassant les clivages politiques ils peuvent ainsi se consacrer aux intérêts de leur commune. Leurs compétences et l'expérience du temps peuvent jouer un rôle actif dans la vie locale, ils accompagnent les élus municipaux de leurs conseils et avis sur des projets issus du Conseil municipal.

Le Conseil des Sages®

Un peu d'histoire.

En 1989, Kofi Yamgnane, ancien Secrétaire d'État, a souhaité mettre en place des Conseils des Sages® dont il est le « père fondateur » en France. Le premier Conseil des Sages® a été créé à Saint-Coulitz (29), commune dont il était le Maire. En 1993, les Conseils des Sages® existants ont voulu partager leur expérience en se regroupant au sein d'une fédération : la Fédération des Villes et Conseils de Sages® [FVCS].

Outil de démocratie participative, le conseil des sages est purement consultatif, le pouvoir de décision appartenant aux seuls élus légitimés par le suffrage universel. Organisé en commissions thématiques pilotées par une assemblée plénière, il contribue aux côtés des élus, des services, des associations et des habitants à apporter un éclairage sur les décisions que prendrait le Conseil Municipal. C'est également un outil de réflexion transversale sur des projets. Le regard, l'analyse et l'opinion du Conseil peuvent apporter une aide aux élus et aux habitants. Le Conseil intervient soit à l'initiative de la



Municipalité, soit à la demande de l'instance plénière et en accord avec la municipalité. Il peut être sollicité sur des questions d'intérêt général, il donne son avis sur des dossiers soumis par la municipalité, il peut être à l'initiative de projets et de réflexions à mener et travaille avec les autres structures participatives (conseil de quartier, conseil des jeunes...) existantes ou à créer.

Le mandat des membres correspond à la durée du mandat municipal. La création et la pérennité du Conseil des Sages relève de la volonté municipale : il est légitimé par les élus, il peut être dissous sur la volonté de ces derniers. Lieu d'échanges, d'idées et de débats, le conseil recueille la participation de chacun de ses membres et dans un esprit de travail collectif ouvert et tolérant.

Il s'articule autour de trois commissions :

- ⇒ Urbanisme
- ⇒ École/enfance/jeunesse
- ⇒ Environnement/cadre de vie

Pierre Carrière référent Conseil des Sages :

« nous n'avons jamais raison tout seul. Créer avec d'autres personnes, avec les anciens qui connaissent bien le village, une démocratie participative, cela nous donne la possibilité de travailler sur une thématique particulière et de la faire remonter en Conseil Municipal. La mairie propose des sujets de réflexion au Conseil des Sages, mais celui-ci peut aussi choisir de travailler de sa propre initiative sur d'autres thèmes qui l'intéressent. »

Les membres du conseil ont apporté leur regard aguerris sur de nombreux dossiers depuis sa création : la fête de la nature, l'organisation du marché de Noël, la plantation des arbres, le projet de réhabilitation de la cave coopérative, l'extension de l'école élémentaire. Et sont en réflexion sur d'autres tels que le lancement du projet de micro-fleurissement, l'organisation de journées citoyennes de nettoyage de la commune, un projet de parc à vélo, et la lutte contre le frelon.

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL DES SAGES :

1. Audran René
2. Bouscary Robert
3. Bru Frédérique
4. Carrière Pierre :
Représentant du Conseil Municipal
5. Dieleman Luc
6. Dieleman Marilyn
7. Guegan Christian
8. Laulangeas Jean-Michel
9. Lhermitte Bernard
10. Maurin Guy
11. Miguet Claudine
12. Neel Marie-Hélène
13. Neel Jean-Jacques
14. Richeux Eric
15. Teissier Monique :
Représentant du Conseil Municipal
16. Brun Didier
17. Delacroix Jean-Jacques
18. Bousquet Cathy
19. Grasset Roland
20. Jullian André
21. Reilhan Robert

ÉTUDE URBAINE

Réaménagement des espaces publics

A la suite de réunions de quartier organisées à l'automne dernier, la municipalité a décidé de poursuivre sa concertation avec tous les montarnéens sur l'étude de requalification de ses espaces publics.

Afin d'avoir un projet global et cohérent sur l'ensemble de notre commune, une étude globale de programmation est actuellement en cours. Elle est conduite par un groupement pluridisciplinaire :

- ⇒ architecte-urbaniste,
- ⇒ paysagiste-concepteur,
- ⇒ bureau d'études routier et hydraulique,
- ⇒ professionnel de la concertation.

Les remarques rapportées lors des réunions de quartier ont été transmises à l'architecte urbaniste titulaire pour intégration dans la réflexion. De plus, la concertation fait partie intégrante de cette étude, et a fait l'objet d'une réunion publique, de la mise à disposition du schéma d'aménagement et d'un bilan tenant compte des remarques citoyennes.

Ces rencontres ont été une nouvelle occasion de recueillir votre perception, vos besoins et attentes sur les équipements publics, espaces publics, commerces, stationnement, déplacements (circulation, mobilités douces, zone 30...), fonctionnement des installations sportives...

Un périmètre élargi a été défini, comprenant le centre-village (Esplanade, salle des fêtes, place de la Fontaine, mairie, terrain de tambourin et arènes), la cave coopérative, le plateau sportif et ses alentours, ainsi que l'ensemble des voiries reliant ces sites (avenues d'Argelliers, de Montpellier, des Pins, Gilbert Sénès et du Pradas).

L'étude se déroule en 3 phases :

- ⇒ diagnostic urbain, architectural, paysager et analyse du fonctionnement hydraulique,
- ⇒ définition d'une stratégie programmatique (valorisation des déplacements doux, changement de sens de circulation, requalification des voiries, réaménagement des espaces publics...),
- ⇒ plan-guide pour l'aménagement, qui servira de base aux consultations pour la réalisation des travaux secteurs par secteurs (à partir de 2023).

Un stand sur le marché, une balade urbaine et des ateliers thématiques ainsi que des rencontres avec les jeunes Montarnéens ont été organisés afin de recueillir vos attentes et les leurs sur les espaces publics de la ville.

Première étape :

un stand sur le marché le 11 février 2022 :

Ce dernier présentait une vue aérienne et un plan d'ensemble montrant les secteurs concernés par l'étude ainsi que différentes thématiques :

- ⇒ espaces publics
- ⇒ commerces
- ⇒ équipements publics et sportifs
- ⇒ déplacements
- ⇒ place de la voiture
- ⇒ place du végétal
- ⇒ qualité des paysages et du bâti.

Une cinquantaine de personnes sont passées sur le stand et ont pu ainsi exprimer leurs doléances et propositions :

- ⇒ Une urbanisation de la commune jugée démesurée.
- ⇒ Une problématique très forte autour de la sécurité des déplacements en modes doux : vélos, piétons...
- ⇒ inadaptation du centre ancien aux déplacements piétons, l'état de la voirie
- ⇒ les manques d'espaces verts

les besoins d'entretien des espaces publics

- ⇒ le besoin d'un lieu qui rassemble, favorise le lien social.



Seconde étape :

une balade urbaine le 19 février 2022 :

Elle a permis à la vingtaine de participants de parcourir les trois secteurs concernés par l'étude :

- ⇒ le secteur sud : autour du collège, école maternelle, crèche et équipements sportifs
- ⇒ le centre
- ⇒ le secteur autour de la coopérative et les liaisons routières

Après 1 heure 30 de balade, les participants se sont retrouvés à la salle des fêtes pour partager leurs observations.

De fortes problématiques liées aux déplacements sont apparues :

- ⇒ la vitesse des véhicules
- ⇒ des trottoirs inadaptés
- ⇒ le manque de passages piétons
- ⇒ le manque de végétation
- ⇒ le plateau sportif à aménager
- ⇒ l'absence d'éclairage
- ⇒ le mauvais état de la voirie
- ⇒ absence de mise en valeur du centre ancien



Troisième étape :

un atelier multithématique le 24 février 2022 :

Une dizaine d'habitants ont évoqué les points positifs et négatifs ainsi que leurs attentes sur les équipements publics et sportifs, sur les déplacements, sur les espaces publics.

D'un point de vue global, les problématiques et les attentes restent similaires à celles évoquées lors des premiers rendez-vous avec cependant des attentes plus fortes sur le devenir des équipements : la salle des fêtes, les arènes et un besoin de création d'un local pour les jeunes, introduire un micro-fleurissement dans l'espace public...



Quatrième étape :

une rencontre avec les collégiens, le 7 mars 2022 :

Une trentaine d'élèves ont participé à cette rencontre, ils ont pu exprimer leurs besoins, notamment avoir plus d'activités pour les jeunes, plus d'équipements sportifs comme un nouveau city, un lieu pour se rassembler ou encore créer des équipements culturels.

Une synthèse de l'ensemble des étapes de la concertation sera réalisée lors d'une première réunion publique du 14 avril et d'un atelier le 21 avril. En août, une présentation des différents scénarios possibles pour l'aménagement urbain et paysager.

PROCHAINES ÉTAPES à la salle des fêtes

Jeudi 14 avril à 18h30

Réunion publique de présentation
de l'étude urbaine

Jeudi 21 avril à 18h30

Atelier de concertation

Venez nombreux !

EN CHANTIER...

ABS

Analyse des besoins sociaux.

Conformément à l'article R123-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles « les centres communaux et intercommunaux d'action sociale procèdent à une analyse des besoins sociaux de la population, et notamment ceux des familles, des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes en difficulté ». Il a été réalisé pour la première fois à Montarnaud.

Une volonté politique pour avoir un outil d'aide à la décision. Démarche d'observation et de veille sociale, l'ABS constitue un outil de compréhension des spécificités du territoire. Cette observation offre la possibilité d'une démarche d'animation territoriale participant à la mise en réseau et au travail partenarial. Elle positionne le CCAS comme un acteur local chargé de la cohérence des politiques sociales sur son territoire, aux côtés de ses partenaires. Le questionnaire distribué aux habitants était composé de 56 questions réparties par thèmes : démographie, composition du foyer, contexte socio-économique, logement, déplacement, vie sociale et culturelle, santé, COVID-19, problématiques liées au vieillissement, au handicap, aide à la personne, l'aïdant, point jeunesse.

Profil des participants

Sur les 155 personnes ayant répondu au questionnaire, 112 sont des femmes et 43 sont des hommes.

La participation féminine est importante et concerne plus la tranche des 30-40 ans et des + de 60 ans. Les jeunes de la commune sont peu représentés.

Conclusion

Cette première analyse des besoins sociaux (ABS) permettra la détermination d'axes de travail dans différents domaines en fonction des priorités des Montarnéens.

Le vieillissement/le handicap, la jeunesse, la petite enfance, le social, le logement, la mobilité, les déplacements et transports.

Une autre étape consistera à construire et continuer les travaux en cours en lien avec les habitants, les partenaires, les acteurs présents sur la commune, les élus sous forme de concertation. Ainsi, une continuité vers une meilleure connaissance de la population avec une vérification des données recensées sera possible. Il en découlera de ces temps de réflexions, des propositions d'actions concrètes et une pérennisation de la démarche d'analyse des besoins sociaux du territoire.

Montarnaud est une commune qui se développe. Elle devient la 3ème plus grande commune de la CCVH. Son intégration dans une dimension de territoire à l'échelle de la Vallée de l'Hérault est à poursuivre. La mutualisation possible de moyens et de ressources supplémentaires dans l'intérêt des Montarnéens est à développer.

Ce schéma intercommunal est bien en cours. En témoigne, la question sociale à l'échelle intercommunale avec les relations partenariales tissées entre différents CCAS de la vallée de l'Hérault.

LES ÉCOLES

un chantier perpétuel

Force est de constater la forte augmentation démographique de Montarnaud, une des premières en pourcentage sur le département de l'Hérault. L'augmentation de la population a pour conséquence son rajeunissement.

Plus de 25 % de la population de Montarnaud a moins de 16 ans. C'est pour cela que la jeunesse, que ce soit sur les domaines de l'éducation, du sport ou des loisirs, est, et restera, longtemps une des préoccupations principales de la commune de Montarnaud. Deux sujets sont à l'ordre du jour : l'école maternelle et l'école élémentaire.

L'adaptation est nécessaire, la problématique n'est pas la même. Dans cette période compliquée sanitaire, l'Etat a dû soutenir le tissu économique et engager un important flux financier. Aujourd'hui le financement des écoles devrait être assuré, selon les compétences de chacun, en grande partie par l'Etat au travers de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, (DETR), et par les communes.

Mais à ce jour, la dotation DETR pour l'arrondissement de Lodève est nettement insuffisante pour que l'Etat assure son soutien dans le cadre éducatif, et donc pour Montarnaud c'est regrettable, mais nous ne pouvons reculer.

Idées et propositions des Montarnéens

Infrastructures Environnement	<ul style="list-style-type: none">- Bancs- Poubelles (notamment aux arrêts de bus)- Distributeur d'argent (hors la poste)
"Vie Spirituelle"	<ul style="list-style-type: none">- Une mosquée
Activités / Actions	<ul style="list-style-type: none">- Des activités parent-enfant en même temps à prix réduits.
Transport et mobilité	<ul style="list-style-type: none">- Navettes pour se rendre à Juvignac- Organisation de Co-voiturage
Accès aux soins Santé	<ul style="list-style-type: none">- Médecine de garde (surtout les weekends)
Professionnel	<ul style="list-style-type: none">- Co-working et espace de travail
"Autres"	<ul style="list-style-type: none">- Un cahier de doléances- Des réunions entre habitants pour le troc et échanges de savoirs



PORTAIL FAMILLE

Nouveau look, nouvelles fonctionnalités !

Le portail famille actuel a fait son temps, il est devenu obsolète, il ne répond plus correctement aux attentes de usagers et il est peu pratique pour la gestion en mairie.

Dès la rentrée de septembre 2022, un nouveau logiciel plus moderne et fonctionnel vous sera proposé. L'utilisation de la carte bleue sera facilitée et étendue à l'ensemble de vos paiements.

Actuellement, il n'est possible de réserver sur Internet que les repas scolaires et la garderie (ALP : accueil loisirs périscolaire) du matin et du soir. Dès juin 2022, vous pourrez également effectuer vos réservations pour les accueils Ouistitis et Katchouks (ALSH : accueils de loisirs sans hébergement) et aussi pour les Ados, pour les vacances d'été.

- ⇨ Courant mai : création des comptes pour les réservations chez les Ouistitis (3-5 ans) et les Katchouks (6-11 ans) pour les vacances d'été 2022.
- ⇨ Fin juin : ouverture des inscriptions sur le nouveau portail.
- ⇨ Juillet-août : création des comptes sur le nouveau logiciel pour la rentrée de septembre 2022
- ⇨ Fin août : les réservations des repas et du périscolaire seront actifs pour la nouvelle année scolaire.

Les repas devront être payés par avance afin de valider la réservation et de gérer au mieux les repas et éviter ainsi le gâchis.

Une aide à l'utilisation du nouveau portail vous sera proposée auprès de l'animateur multimédia du LAM, en prenant rendez-vous :

Emmanuel Mora
multimedia@montarnaud.fr
06 20 92 22 24



École maternelle

Constat :

Bâtie dans les années 2015 pour un effectif de six classes, elle a vite été saturée et comporte aujourd'hui neuf classes. L'extension s'est réalisée au détriment de salles périscolaires, de dortoirs et des locaux du RASED...

Un Algeco est installé sur la cour arrière de l'école. Les enfants en période périscolaire (matin et soir) en semaine sont accueillis dans des lieux inadaptés à cette fonction.

L'accueil ALSH en période de vacances scolaires s'effectue dans l'école élémentaire, à l'opposé du village et de la maternelle.

La cour de récréation « officielle » est peu ou pas ombragée.

Objectifs recherchés :

- ⇨ Redonner aux locaux leur affectation d'origine
- ⇨ Supprimer l'Algeco
- ⇨ Créer les locaux ALSH adaptés pour l'accueil des enfants le matin et le soir dans les périodes de scolaires
- ⇨ Réutiliser l'espace arrière en cours de récréation ombragée et arborer la cour actuelle.
- ⇨ Si possible (techniquement et financièrement) désimpermeabiliser la cour de récréation principale.
- ⇨ Permettre un deuxième accès pour l'accueil des enfants en période périscolaire (amélioration de la sécurité)

Procédure engagée :

- ⇨ Le cabinet d'architecte Thomas Landemaine a été désigné après appel à la concurrence
- ⇨ Les premiers croquis d'esquisse ont été remis le 7 mars dernier, n'ayant pas donné satisfaction, ils doivent être retravaillés
- ⇨ Les parents délégués et le groupe d'enseignants seront concertés
- ⇨ Le permis de construire pourrait être déposé dans le courant du 2^e trim. 2022
- ⇨ Le contact a été pris avec la CAF de l'Hérault pour la participation au financement de l'équipement et au fonctionnement de l'ALSH.

École élémentaire

Constat :

La problématique est différente.

En effet l'augmentation du nombre d'élèves est surtout sensible en élémentaire.

En août 2021, nous avons réalisé une nouvelle classe.

En 2022, nous devons réaliser deux classes supplémentaires, soit un total de 17 classes + 1 classe ULIS, selon les consignes du rectorat.

Procédure engagée :

Devant les restrictions budgétaires de l'Etat, il nous faut trouver la solution, la plus confortable pour les élèves et la plus économique pour la commune. Une chose est acquise, le local de la cantine doit être agrandi pour la rentrée (septembre 2022) et accueillir environ 70 places supplémentaires. Le permis de construire est déposé, l'étude et la réalisation sont confiées au cabinet d'architecte Patrice Genet.

Eu égard au peu de temps qui nous est imparti et aux procédures de marchés publics qui sont nécessaires pour la réalisation des travaux, il nous est apparu préférable de transférer les locaux ALSH dans des locaux modulaires provisoires et de positionner les classes dans les locaux bâtis de l'actuel ALSH qui seront rénovés.

De cette façon, nous espérons pouvoir à terme terminer les travaux à temps pour l'installation des deux classes, c'est-à-dire pour la rentrée septembre 2022.

JEUNESSE

PERMIS DE CONDUIRE

Un coup de pouce pour les jeunes !

Passer son permis est synonyme de liberté mais aussi de dépenses, difficiles à gérer pour certains... C'est pour cette raison que le CCAS de Montarnaud a décidé d'accorder **une aide de 200 euros pour les 17/25 ans.**



Cette aide à la mobilité **sera accordée à 15 jeunes** qui sont actuellement en dehors des dispositifs d'aides existants (RSA – Pôle emploi) et sous certaines conditions, à savoir :

- ⇨ Obtention obligatoire du code de la route
- ⇨ Inscription obligatoire dans une auto-école de son choix.

Les jeunes intéressés par cette aide financière de 200 euros et qui répondent aux critères de sélection doivent motiver leur demande. Cette dernière sera ensuite instruite et présentée de façon anonyme aux membres du conseil d'administration pour validation des candidatures.

Inscription jusqu'au 30 juin 2022
auprès du CCAS :

Documents à fournir :

- ⇨ Devis auto-école
- ⇨ CV + lettre motivation
- ⇨ Justificatif de domicile
- ⇨ Justificatifs de ressources du jeune et des parents (attestation bourse, 3 derniers bulletins de salaire)
- ⇨ Attestation de suivi MLI

Contact : CCAS :
04.99.61.43.26
ccas@montarnaud.fr

UNE PAUSE MÉRIDIENNE LUDIQUE ET CONSTRUCTIVE !



Le service enfance jeunesse a mis en place depuis le mois de décembre 2021 une convention de partenariat avec le Collège Vincent Badie de Montarnaud pour la mise à disposition d'un animateur sur le temps méridien du mardi.

L'idée est née d'une collaboration avec le service jeunesse de St Paul-et-Valmalle, géré par les FRANCAS de l'Hérault, et de l'objectif commun de faire connaître aux jeunes collégiens [11/14 ans] les structures d'accueil de loisirs jeunes existantes.

Ainsi le binôme d'animateurs accueille tous les mardis midi les collégiens autour d'animations variées : activités scientifiques, jeux de société...

Cette permanence du service enfance jeunesse de la commune au sein du collège permet ainsi de mieux connaître les jeunes Montarnéens et de les informer directement de toutes les actions mises en place pour eux sur la commune.

NE LAISSER PERSONNE AU BORD DU CHEMIN



En lien avec la Mission Locale des Jeunes de Gignac, le Centre Communal d'Action Sociale a commencé un travail de repérage des jeunes de 16 à 29 ans révolus dits « invisibles » car ils sont sans emploi, ne suivent plus d'études, ni formation.

L'objectif étant de pouvoir cibler les jeunes et entrer en contact avec eux afin de leur permettre de bénéficier de l'ensemble des dispositifs d'accompagnement et de formation existants. Pour atteindre ce but, leur repérage constitue une priorité, car ils sont, notamment les plus vulnérables, sans aucun contact avec les institutions sociales ou Pôle Emploi.

Une attention particulière est donc portée à ces jeunes qui sont en décrochage scolaire ou isolés dans leur projet. Plusieurs étapes de travail seront mises en place : diagnostic, mobilisation ou remobilisation et relais.

Un diagnostic individualisé sera proposé au jeune, élaboré avec lui, et adapté à ses attentes et besoins et en lien avec son projet ou sa situation. De ce diagnostic partagé, découlera un plan d'actions individuelles et collectives.

Chaque jeune qui le souhaite pourra bénéficier d'un accompagnement durant lequel toutes les problématiques seront abordées: logement, santé, mobilité, formation, emploi...

A l'issue de cette phase, il leur sera proposé des solutions de formation ou d'emploi, en s'appuyant notamment sur les dispositifs de droit commun existants mais aussi avec les partenaires de la mission locale. Afin de cibler un maximum de jeunes, le CCAS va effectuer des tournées les vendredis via un bus itinérant de la MLJ, autour de l'Esplanade et du complexe sportif :

de 18h à 19h30

le 22 avril, le 20 mai, le 18 juin

CADRE DE VIE

ZONE 30 Km/h

LEVEZ LE PIED !

Respectez les enfants,
les piétons, les cyclistes.

Depuis le 1^{er} mars 2022,
toute la commune est limitée à 30 km/
heure.

Dans le cadre de la démocratie participative, la Municipalité a organisé 5 réunions de quartiers entre le 20 novembre et le 18 décembre 2021 afin de présenter ses projets, d'échanger avec les habitants et de faire remonter leurs préoccupations. Parmi les remarques les plus fréquentes, figurent l'insécurité liée au trafic routier et aux vitesses excessives, l'absence de trottoirs et le mauvais état des rues du centre-village.

Montarnaud a en effet connu une importante croissance de population et donc d'automobilistes, il est temps d'agir pour retrouver la sérénité de circuler à pied ou à vélo.

Toutes les chaussées de cette zone à 30km/h sont à double sens pour les cyclistes à l'exception des voies suivantes :

- ⇨ l'avenue des Pins,
- ⇨ la rue du Barry,
- ⇨ le mail George Sand,
- ⇨ la rue G. Mistral,
- ⇨ la rue Jean-Moulin,
- ⇨ la place de la Fontaine.



TOTEM CANIN

LES DÉJECTIONS

de votre boule de poils
peuvent vous coûter cher..
Ramassez-les !



Aimer son animal de compagnie, c'est aussi ramasser ses crottes.

Respecter son quartier et ses voisins, lorsque l'on promène son chien rien de plus facile ! La commune a mis à votre disposition onze Totems Canins.

Plus d'excuses ! le geste simple à adopter est d'utiliser les sacs en plastique disponibles dans ces totems situés :

- ⇨ La Grand rue : 1
- ⇨ L'Esplanade : 3
- ⇨ Jeux de boules : 1
- ⇨ Parking de la Mairie : 1
- ⇨ Rue des Tournettes : 1
- ⇨ Aire de jeux du Pradas : 1
- ⇨ Mail George Sand : 1
- ⇨ Rue des Cinsaults : 1
- ⇨ Montée des Pouzes : 1

EMBELLISSEZ

VOTRE CADRE DE VIE !



La commune vous invite à fleurir devant chez vous, en mettant à votre disposition des plantes et supports. Si vous êtes intéressés, faites-vous connaître !

La municipalité vient d'établir une charte qui vise à définir le cadre des initiatives de végétalisation de l'espace public (limitées à certains secteurs) par les habitants, les associations, etc... et les engagements réciproques à respecter entre chaque partie. En acceptant cette charte, le signataire participe au renforcement de la place du végétal en ville.

Toute personne désireuse de mettre en place des éléments de végétalisation pourra demander une autorisation. Le signataire s'engage à jardiner dans le respect de l'environnement et à désherber les sols manuellement. Aucun produit phytosanitaire ou engrais chimique ne sera utilisé. Il choisira ses végétaux parmi ceux présents dans la liste et s'engage à les entretenir.

De son côté, la mairie s'engage :

- ⇨ au percement des sols, possible uniquement en l'absence de réseau souterrain, sur un point éloigné au minimum de 50 cm de toute installation ou câblage.
- ⇨ à fournir en mars/ avril et en septembre/ octobre suivant la variété choisit, l'installation de supports de croissance sur le mur au-dessus de la percée.
- ⇨ à donner les végétaux parmi ceux présents dans la liste.



LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS, C'EST DANS LA MÊME COLONNE !

Le Syndicat Centre Hérault a modifié son mode de collecte dans les points tri, toutes les communes de son territoire sont équipées de deux sortes de colonnes : une pour les emballages et papiers, l'autre pour le verre. Il est important de respecter les consignes de tri pour chaque colonne afin d'optimiser le recyclage et éviter des coûts inutiles.

La décision de collecter les emballages et papiers en mélange a été prise afin

Emballages et papiers

LA MÊME COLONNE POUR LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS !

TERRETOIRE ÉNERGÉTIQUE
ZÉRO GASPILLAGE

Syndicat Centre Hérault

d'harmoniser les consignes de tri au niveau national. Elle permet également d'optimiser le coût et l'organisation de la collecte des emballages et papiers qui sont dorénavant transportés dans le même centre de tri.

Les emballages et papiers que vous mettez dans la colonne jaune sont transportés au centre de tri Demeter à Montpellier. Celui-ci dispose de machines de tri optique munies de systèmes infra-rouges qui permettent la reconnaissance des objets par nature de matériau.

Ce nouveau mode de collecte ne change pas le devenir des papiers qui sont séparés des emballages au centre de tri Demeter à Montpellier et recyclés.

Attention : les emballages en verre vont toujours dans la colonne à verre

Si aujourd'hui, tous les emballages en plastique se trient, il ne faut cependant pas les confondre avec les objets abîmés en plastique qui vont dans le bac gris, comme les jouets, les brosses à dents, les peignes, la vaisselle réutilisable, etc.

EMPLACEMENTS DES COLONNES DE TRI :

- Local technique
- Ecole primaire
- Maternelle
ave. Lucie Aubrac
- Parking Salle des fêtes
- Face clinique
ave. Font Mosson
- Avenue du Pradas
- Stade de foot
- Rond-point Super U
- Rue des pouses
- Rue des marronniers
- Lotissement Pradas

Il est important de bien respecter les consignes pour que votre geste de tri soit efficace. En 2020, environ 31 % des déchets déposés dans les colonnes des emballages du territoire étaient des erreurs de tri. Cela représente 451 tonnes qui ont dû être réacheminés du centre de tri jusqu'à l'installation de stockage des déchets non dangereux à Soumont pour être enfouies. Ces erreurs pèsent inutilement sur le budget du traitement des déchets.

DÉPÔT POUBELLES

ENCOMBRANTS INTERDITS, VOUS ÊTES PRIÉS DE LES AMENER À LA DÉCHETTERIE

DEFENSE DE DEPOSER DES ORDURES ET ENCOMBRANTS SOUS PEINE D'UNE AMENDE DE 135€ (Article R466-2 du code pénal)

Si vous avez un doute sur le tri, vous pouvez consulter le site internet du Syndicat Centre Hérault



syndicat-centre-herault.org

Mémo tri WASTE SORTING - AFFÄLLTRENNING - SEPARACIÓN DE LOS RESIDUOS

100% personnalisable

Point tri près de chez vous - Near you in your town - Entouré de vous

Plastique et emballages en plastique - All packaging and papers - Alle Verpackungen und Papiere - Todos los envases y papeles

Verre - Glass - Glas - Vidrio

Textiles et chaussures - Textiles and shoes - Textilien und Schuhe - Textil y zapatos

Déchetterie - Waste sorting center - Abfalltrennung - Separación de residuos

100% recyclable

Contact: info@syndicat-centre-herault.org

PAROLE À...

Tribune de l'opposition



En date du 2 Mars 2022 : Suite à l'invasion de l'Ukraine par les troupes militaires du dictateur russe Poutine, qui amène, au cœur de l'Europe, un état de guerre que nous espérons tous oublié, nous tenons à exprimer toute notre solidarité avec le peuple ukrainien, et nous joignons notre voix à toutes celles qui s'élèvent pour appeler à cesser immédiatement l'usage des armes et revenir au règlement des conflits par la voie du dialogue. Nous soutiendrons évidemment toutes les initiatives municipales ou autres qui permettront d'aider et d'accueillir les populations déplacées.

Plus prosaïquement, nous regrettons que le nouveau média de communication en papier glacé de la municipalité, support publicitaire de ses œuvres, soit devenu trimestriel, ce qui conduit à une réduction de 66% de notre droit d'expression et de l'actualité associative, sportive et culturelle.

Point Budget : Les investissements depuis 2 ans étant quasi-inexistants, les finances de la commune sont bonnes. Pour 2022, premières dépenses pour la cave coopérative : 200 000€ + dotation d'un terrain municipal constructible de 1800 m².

Montarnaud Ensemble

Tribune de la majorité

Nos pensées et notre soutien s'adressent à nos sœurs et nos frères Ukrainiens, mais aussi à tous ceux qui souffrent dans le monde .
La commune , dans le cadre de ses moyens , sera toujours solidaire de ces peuples .

Dans une période de successions de grands bouleversements, que ce soit l'épidémie ou la folie de certains dirigeants , notre volonté est de nous focaliser sur l'essentiel : «redonner l'envie et l'espoir à nos concitoyens»

Le manque criant d'entretien, d'équipements adaptés, de cohérence de développement avec la croissance de la population, nous ont contraint à une longue période de constats, d'études et de réflexions.

Nous sommes aujourd'hui en phase de concrétisation.
Aucun projet ne sera réalisé s'il met en péril les finances de la commune .
Les querelles futiles ne nous intéressent pas, seule une participation constructive est attendue de tous, opposition comprise .

«Quand le sage montre la lune du doigt, l'idiot regarde le doigt»
(proverbe chinois)

Bon deuxième trimestre 2022.

Montarnaudcvous

Comptes-rendus des Conseils Municipaux

Séance du 16/12/2021

Adoption :

- Des lignes directrices de gestion.
- Du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.
- Des taux de promotion pour les avancements de grade.
- Du règlement intérieur du marché en plein air.
- Des tarifs relatifs au marché en plein air et à l'occupation du domaine public à des fins commerciales.
- Des termes du nouveau bail à conclure avec la Poste.
- De la convention de partenariat avec l'association Homo Ludens Associés.
- Des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022.
- De la dénomination du rond-point à l'intersection de la route de Saint-Paul et des avenues Lucie-Aubrac et Abraham-Lincoln.
- Convention de projet urbain de partenariat avec la société hectare pour le bois du château.
- De la convention de partenariat relative à l'accueil du bus PMI dans la commune

Séance du 26/01/2022

Adoption :

- Du nombre d'adjoints au Maire. (majorité absolue)
- D'un nouvel adjoint au Maire.
- Des Indemnités de fonction/approbation du tableau des indemnités des élus. (majorité absolue)
- De la composition des commissions communales.
- De la délibération du 16 décembre 2021 portant mise en place du régime indemnitaire.
- De la délibération du 12 décembre 2019 portant sur la création du CET.
- De la convention de partenariat avec l'Académie de Montpellier pour l'ENT.
- De la création de tarifs pour la location de salles communales.
- De la modification de la régie de recettes de la location des salles municipales.
- Des plans de financement des opérations éligibles.
- De la requalification de l'entrée de ville Route de Montpellier.
- De la mise en place de la vidéo protection.
- De la rétrocession à la commune de la parcelle AA309 sise 7, rue de la Fontaine à Montarnaud.
- Prêt à usage à conclure avec Ormarine pour disposer de la cave coopérative. (majorité absolue)

Séance du 23/02/2022

Adoption :

- De la présentation du schéma de mutualisation des services de la CCVH et signature des conventions de mutualisation.
- Débat d'orientation budgétaire du Budget principal et annexe de la ZAC du Pradas, présentation du DOB 2022.
- De la Convention à conclure avec la SARL le Pradas pour la mise en service de l'éclairage de la tranche 3 de la ZAC.
- De l'Exonération des droits de place.



REPORT



Les maîtres mots du quatuor !

Après le départ de Vincent Baccei, Sylvie Perret a été la première à intégrer la Police Municipale le 14 septembre 2020. Elle a débuté sa carrière dans la Marine Nationale. Puis elle a effectué 20 ans de réserve dans la Gendarmerie dont 6 ans à l'État-Major de Montpellier au service du recrutement.

Ensuite est arrivé Philippe Boreillo, le 26 octobre 2020. Norbert Lalèque les a rejoints le 1^{er} juillet 2021 après avoir intégré en 2005 la Police Municipale et enfin Thomas Barbe, est arrivé pour piloter l'équipe le 2 novembre 2021, après une reconversion, il était gendarme sur la compagnie de gendarmerie de Castelnau-le-Lez.

Tous les quatre œuvrent pour une surveillance générale et bienveillante sur la commune. Tous les jours, ils sont au contact avec la population

Dialogue
Proximité



enfants, pré-ados, parents, commerçants les jours de marché. Police de proximité, police de la route, police en matière d'urbanisme (mise en conformité des maisons par rapport au permis de construire), prévention de la délinquance, vérification de la bonne application des arrêtés municipaux, arrêtés de voirie, rythment les journées de cette équipe.

« Nous organisons également la sécurité du public lors d'événements particuliers, nous menons aussi des actions préventives en vue de préserver le bon ordre et la tranquillité publique » explique Sylvie Perret.
« On mise sur la prévention et le contact avant tout. »

C'est le cas pour les dépôts d'immondices encore trop nombreux sur la commune, les zones Natura 2000, l'urbanisme

avec la conformité des habitations, le stationnement anarchique, les obligations légales de débroussaillage, la cabanisation, ou encore le repérage des jeunes dits invisibles... La police municipale multiplie ses conciliations afin d'éviter les verbalisations.

Composition de l'équipe de la Police Municipale :

Barbe Thomas
Chef de service

Norbert Lalèque
Brigadier-chef principal

Sylvie Perret
Gardien brigadier

Philippe Boreillo*
Gardien brigadier
*(Absence longue maladie)

pour nouer au maximum un dialogue et misent énormément sur les actions de prévention. « Nous sommes là avant tout pour dialoguer avec les habitants, mieux les connaître et cibler leurs préoccupations » explique Norbert Lalèque.

Leur quotidien commence par assurer le matin la sécurité des enfants aux abords des établissements scolaires et faciliter le passage des bus et navettes scolaires. « Nous rencontrons à la fois les parents, les jeunes enfants et d'une manière générale les moins de 16 ans pour effectuer de la prévention et discuter avec eux de leurs différentes problématiques » indique Thomas Barbe.

Nouer le contact avec l'ensemble de la population est l'objectif phare de l'équipe,



RAITS

« Les hommes de l'ombre »

Espaces verts, voirie, dépôts sauvages, mobilier urbain, nettoyage des lieux publics, signalétique, maintenance des bâtiments publics, logistique des manifestations...

Laurent Vollot Coordinateur Technique et Philippe Chary responsable du Service Espaces Verts et Nettoyage, œuvrent tout les deux au quotidien pour une commune plus verte, plus propre et plus harmonieuse.

Originaire de Paris, Laurent Vollot a été artisan dans le bâtiment, conducteur de travaux, chiffreur métreur à Montpellier, avant de rejoindre la mairie en février 2019.

« Je suis un peu multifonction, mon travail consiste à suivre tous les grands dossiers de la municipalité et de veiller à leur bon déroulement. »

précise, Laurent Vollot

Il supervise deux agents, l'entretien des bâtiments municipaux, du mobilier urbain, les travaux de voirie, la signalétique, la police routière, le suivi technique des projets municipaux (extension de l'école, déploiement de la fibre optique...) n'ont plus de secret pour lui !

Natif également de la région parisienne, Philippe Chary avec son diplôme de paysagiste en poche, intègre la fonction publique en 1982. En poste à la mairie de Montarnaud depuis décembre 2012, il chapeaute une équipe de cinq agents. Ils ont en charge l'entretien des espaces verts (taille, désherbage, plantation, élagage...), le désherbage des rues, le ramassage des déchets et dépôts sauvages, et la logistique de l'ensemble des manifestations de la commune. Philippe Chary prendra sa retraite en octobre prochain.

« En plus de ces tâches quotidiennes, on assure également un service d'enlèvement des encombrants pour les personnes âgées isolées et/ou handicapées, uniquement sur rendez-vous » souligne Philippe Chary.

Composition de l'équipe du service technique :

Laurent Vollot

Coordinateur technique

Philippe Chary

Responsable du service espaces verts et nettoyage

André Mazoyer

Entretien et réparation des bâtiments, travaux voiries, électricien...

Jonathan Desage:

Entretien et réparation des bâtiments, travaux voiries...

Benjamin Seube

Adjoint, espaces verts, manifestations, ramassage déchets, nettoyage.

Yanick Rus

Espaces verts, manifestations, ramassage déchets, nettoyage.

Matthieu André

Espaces verts, manifestations, ramassage déchets, nettoyage.

Christian Felden

Manifestations, ramassage déchets, nettoyage, débarras occasionnels chez les personnes âgées (sur rendez-vous)

1000 m³
de déchets divers

50
bouteilles de gaz

Dépôts sauvages.
Sur une année.

250
pneus



VIE ASSOCIATIVE



C'est un monde de bénévoles qui travaillent ensemble pour qu'un enfant puisse espérer marcher, voir, courir manger et vivre.

Association humanitaire et sociale à but non lucratif, Espoir Pour un Enfant a pour objectif d'apporter des secours immédiats et directs à l'enfant en détresse, quel qu'il soit, où qu'il se trouve, dans les domaines essentiels à son développement : santé, nutrition et éducation. Elle vient en aide aux enfants malades des pays où la pauvreté est autant pécuniaire que médicale : Mali, Cameroun, Burundi Sénégal Niger, Vietnam...

Espoir Pour un Enfant Hérault intervient dans 13 pays sur 3 continents.

L'association fait venir en France des enfants dont l'état de santé nécessite des interventions ou des soins qui ne peuvent être assurés dans leurs pays. Une famille d'accueil bénévole à qui l'enfant est confié assure son bien être quotidien et affectif pendant son séjour, ainsi que la liaison entre les rendez-vous médicaux et chirurgicaux dans les établissements hospitaliers de l'Hérault.

La prise en charge financière des soins et des transports est assurée par Espoir pour un Enfant :

« Pour couvrir les frais médicaux, nous récoltons tout ce qui est propre, en bon état et peut être revendu lors de nos braderies et au local de Montarnaud »

explique Monique Paulhan, qui depuis 20 ans œuvre pour l'association à Montarnaud, avec l'aide de six bénévoles.



Espoir pour un enfant expédie également du matériel médical à ses partenaires locaux ou leur adresse des dotations pour l'achat de médicaments génériques sur place. L'aide au développement est une priorité, une école a été construite au Bénin et accueille 300 enfants. L'association vit des dons de livres, d'objets divers, puériculture, vêtements, chaussures qui sont triés et revendus à petits prix de 50cts à 8 euros maximum à la boutique mais aussi lors des braderies.

« Au-delà de la vente, c'est un lieu convivial à visée sociale où les gens viennent, discutent, se rencontrent. »

L'association a besoin d'objets divers en bon état, et propres. Merci de ne pas déposer vos dons sur les marches d'escalier mais de respecter les jours de dépôt.

Dépôt : uniquement le mardi de 9h à 11h

Vente : le mercredi de 9h à 12h

le samedi de 9h à 12h

Adresse :

2 rue de l'Ancienne Poste 34570 MONTARNAUD

06 07 56 77 36

ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DE MONTARNAUD

Elle a vu le jour en juin 2020 avec une tonne d'idées mais le contexte sanitaire en a décidé autrement. L'association a quand même pu ravir les plus petits pour la fête d'Halloween et a organisé une tombola pour les Restos du Cœur.

Composée de 22 commerçants, son objectif est de dynamiser l'ensemble des commerces et le village par le biais de manifestations variées. Cette année, elle organise sa première brocante/vidé-grenier.

MONTARNAUD
Dimanche 3 avril 2022
Allée de l'Esplanade
BROCANTE
VIDE GRENIER
7h00 - 14h00
2,50€ le mètre
Prise des emplacements de 6x30 à 8h30
vous pouvez réserver au
07 69 64 29 51, ou iscmontarnaud@gmail.com
Organisé par
L'association des commerçants de Montarnaud
CCI HÉRAULT
Association des Commerçants de MONTARNAUD
Ne pas aller sur la voie publique

Suivront une kermesse, un loto, elle participera activement à la fête d'Halloween, et aux nombreuses actions prévues dans le cadre du téléthon et des restos du cœur.

Président : Pascal Raffin

Vice-président : Maxime Meillouin



COMITÉ DES FÊTES

Vous aimez votre commune ?

Vous avez envie de vous impliquer dans la vie locale ?

Faites -nous le savoir !

La municipalité est à la recherche de bénévoles pour redonner vie à son Comité des Fêtes.

Le comité des fêtes est une association à but non lucratif composée de bénévoles participant à l'animation de la vie sociale au bénéfice de la population d'une commune.

Son but est d'animer et de favoriser le rayonnement de la commune par l'organisation de fêtes, d'animations et de manifestations d'ordre culturel, éducatif ou social.

Juridiquement, un comité des fêtes est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901.

Si l'aventure vous tente :

Contactez,
l'élue aux sports et aux festivités :
Monique Teissier
06 86 15 07 26

LA LIGUE RÉCUPÈRE !

Ne jetez plus,

Les avancées sont importantes dans le traitement et la qualité de guérison des personnes malades, aujourd'hui, plus de 60% des cancers sont guéris.

Pour participer au financement de la recherche et à l'aide aux personnes malades, la Ligue récupère les :

Téléphones portables : quel que soit l'état.
Cartouches jet d'encre
d'imprimantes, de fax,
de machines à affranchir.

Lieu de dépôt :
la Mairie

Radiographies argentiques
(sans enveloppes ni comptes rendus)

Lieux de dépôt :

Les cabinets de radiologie de l'Hérault et dans les Pharmacies dont celle de Montarnaud.

Les enlèvements se font sur demande.
mobiligue34@gmail.com
04 67 61 31 31

La ligue recherche un ou une bénévole qui voudrait bien créer une antenne de la Ligue sur la commune.

Si vous êtes intéressé, la Ligue se tient à votre disposition pour une présentation du rôle que vous pourrez jouer dans ce cadre, sachant qu'il s'agit de bénévolat et que chacun fait ce qu'il peut.

Un geste vert
Contre le cancer

Ne jetez plus
la Ligue récupère

- ☐ **Téléphones portables**
Dépôt : Mairie (Hérault)
- ☐ **Cartouches jet d'encre**
Dépôt : Mairie (Hérault)
- ☐ **Radiographies argentiques**
Dépôt : Cabinet de radiologie (Hérault)

Des questions ?
04 67 61 31 31
mobiligue34@gmail.com
www.ligue-cancer.net/td34
www.facebook.com/leliguecontrelcancer34

LA LIGUE
CONTRE LE CANCER
HÉRAULT

Contact :
Ghislaine GUELORGET
Administratrice - Responsable Bénévole
Récupérations et Collectes
Ligue contre le cancer - Comité de l'Hérault
04 67 61 31 31

FÊTE DE LA MUSIQUE

A la recherche de talents !

Vous êtes chanteur ? Musicien ?

Profitez de la Fête de la Musique
le 21 juin prochain
pour exprimer et partager
votre passion avec la commune.
La Ville vous propose
de vous produire bénévolement
lors de cette grande fête des mélomanes,
n'hésitez pas !

Contact :
04 67 55 40 84



Appel à candidature
FÊTE DE LA MUSIQUE
21 JUIN 2021
VOUS ÊTES MUSICIEN, CHANTEUR
CONFIRMÉ OU AMATEUR,
VOUS SOUHAITEZ VOUS
PRODUIRE BÉNÉVOLEMENT
DANS UNE AMBIANCE
CHALEUREUSE À L'OCCASION
DE LA FÊTE DE LA MUSIQUE.
CONTACTEZ LA MAIRIE DE MONTARNAUD
CONTACT : 04.67.55.40.84

REGGAE
ROCK
PUNK
FOLK
JAZZ
SKA

CULTURE

À FÊTE DE LA NATURE

Fêtons la nature !



La deuxième édition de la fête de la nature, se déroulera du mercredi 18 mai au dimanche 22 mai prochain sur la thématique :

«Les jardins face au changement climatique»

Cinq jours pour célébrer Dame Nature sous toutes ses formes.

En dépit du contexte sanitaire et des difficultés d'organisation, la première édition organisée l'an dernier à Montarnaud a séduit un public nombreux, la seconde édition va à nouveau ravir petits et grands, autour d'animations diverses, car le besoin de nature n'a jamais été aussi flagrant dans notre quotidien !

Le 18 mai de 14h30 à 16h30 La fête de la nature débutera avec des plantations mellifères réalisées par les enfants de l'ALSH sur les abords du parking de la mairie avec l'association Hortignac. Les plants seront achetés au lycée agricole de Gignac. Goûter offert aux enfants.

Le 19 mai de 18h à 20h, se tiendra une conférence sur le thème «biodiversité et fertilité des sols» avec l'association Humus Pays d'Oc.

Le 20 mai de 18h30 à 20h30,

l'étymologiste Stéphane Jaulin animera une conférence débat sur le thème «diversité des insectes pollinisateurs en Occitanie» à la salle des fêtes.

Le 21 mai de 10h à 18h, animations, stands, ateliers, expositions, balade connectée et ramassage des déchets ponctueront cette journée.

Intervention des Jardins de Tellus (avec visite du rucher), manèges en bois et présence d'Hérault Sport.

Le 22 mai de 10h à 15h, un marché aux fleurs sera organisé pour la première fois sur l'esplanade.

Vente et échange de plantes.

Un vaste programme de découvertes, de rencontres, du lien et de la convivialité, du bonheur ! Ce sentiment partagé collectivement renforce la raison d'être de la Fête de la Nature, dont l'objectif est de proposer, au moins une fois par an, de se retrouver dans la nature, en compagnie d'experts et de passionnés.

À FÊTE DE LA TRANSHUMANCE

Venez à la rencontre des bergers et de leurs troupeaux, avant le grand départ pour la transhumance !

900 brebis arriveront

Vendredi 10 juin en début de soirée à hauteur de la promenade du Pradas, à côté du terrain de foot. Ces troupeaux appartiennent au GAEC du Mas Dieu d'Anne-Marie et Bruno Serieys et à Nicolas Lassalvy, berger à Saint Paul-et-Valmalle. Ce sont des brebis de race rustique : Caussenarde des Garrigues.



La transhumance est la migration périodique des bêtes entre les pâturages d'hiver et les pâturages d'été. Elle a pour objectif l'engraissement du troupeau mais aussi sa reproduction. Une coutume ancestrale salvatrice comme l'indiquent les époux Sérieys :

« C'est un déplacement saisonnier des troupeaux de la plaine vers la montagne. *Trans*, vient du latin aller au-delà et *humer* : la terre. *Transhumer* signifie aller au-delà de la terre où l'on vit. Les brebis profitent d'un climat plus clément et d'une ressource herbagère plus abondante, et elles échappent ainsi à la sécheresse du climat méditerranéen. »

Depuis juin 2020, la transhumance est reconnue comme patrimoine culturel immatériel (PCI) en France. **Vous pourrez prendre le temps de dialoguer avec les bergers et découvrir les brebis**, vous aurez également la possibilité de déguster des produits locaux grâce à **l'organisation d'un marché paysan** en présence de nombreux producteurs. Des animations sur le métier de berger sont également prévues.

Après une courte nuit, les bergers avec leurs troupeaux partiront à 5 heures du matin pour 8 jours de marche, 160 km environ jusqu'au Mont Lozère (Hameau de la Vialasse) en moyenne montagne à 1300m d'altitude, au cœur du Parc National des Cévennes et dans la zone des Causses et Cévennes.

A l'Aire de Côte, un autre troupeau des Cévennes, celui de Gaël Martin, du GAEC du Mas Figuier les rejoindra avec environ 400 brebis de race Tarasconnaise. Au total près de 1350 bêtes estiveront là-haut environ 3 mois.

Il est demandé de laisser vos chiens à la maison et de respecter les distances qui seront indiquées entre les troupeaux et le public.

SOLIDARITÉ



PRÉVENTION CANICULE

Recensement des personnes fragiles

Afin de prévenir un risque de canicule, le gouvernement a mis en place un « plan canicule » qui est activé chaque année du 1er juin au 30 septembre. La mairie de Montarnaud, avec le soutien des associations et des professionnels de la santé, s'engage à recenser les personnes âgées, vulnérables ou isolées afin de pouvoir les identifier clairement et leur faire bénéficier des mesures d'urgence qui seraient mises en place en cas de nouvelle vague de chaleur ou autres catastrophes naturelles.

Si vous êtes ou connaissez une personne handicapée ou âgée de plus de 75 ans vous pouvez vous faire recenser, auprès du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) qui prendra quelques renseignements susceptibles de faciliter les éventuelles démarches d'intervention d'urgence.

Vous pouvez également remplir le questionnaire disponible en Mairie et téléchargeable sur le site :

<https://montarnaud.com>

Signalement de situations d'urgence

En ce qui concerne les signalements de situations d'urgence provoquées par une éventuelle canicule, ils devront être effectués par la personne en danger ou une personne de son entourage, pour la période de juillet à septembre au

Centre Communal d'Action Sociale

04 99 61 43 26.

Numéro vert

d'information sur la canicule :

0 800 06 66 66.

SOLIDARITÉ ASSOCIATIVE ET HUMAINE

Suivie depuis plus d'un an par le CCAS, Thérèse 92 ans vient de partir en EPHAD à Marsillargues.

Cela faisait 14 ans qu'elle habitait à Montarnaud chez sa fille.

Passionnée de musique et notamment de piano, Thérèse a partagé avec plaisir les animations dans le cadre des Arts Partagés.

*« C'est une dame
pleine de vie
et gourmande,
elle adore les madeleines.
Elle aime la compagnie
et adore discuter. »*



*« C'est une belle leçon d'humilité,
cette dame était triste
de quitter la commune
après tant années. »*

Précise Dricia Zroua,
assistante sociale au CCAS,
encore émue de son départ.

Thérèse est partie le cœur heureux, grâce à l'aide apportée pour son installation et notamment un magnifique fauteuil médicalisé généreusement offert par un donateur.



EFS

Établissement Français Du Sang

Vous avez été nombreux à répondre à l'appel de l'établissement français du sang à la salle des fêtes le 11 février dernier.

92 volontaires, par leur geste généreux et bénévole ont ainsi contribué à faire face aux nombreuses demandes des hôpitaux et cliniques de notre région.

10 000 dons sont nécessaires, chaque jour, en France, pour répondre aux besoins des patients. Aucun médicament ne peut remplacer le sang et la durée de vie des produits sanguins est limitée.

**Venez donner votre sang
1H pour sauver 3 vies !**

On compte à nouveau sur votre générosité lors de la prochaine collecte de sang organisée en partenariat avec l'Établissement français du sang le

vendredi 20 mai prochain, à la Salle des Fêtes de Montarnaud, de 15h à 19h30.



RETOUR E

Vendredi 11 février

Pose des panneaux

du « Chemin des Planètes » 1 km pour redécouvrir notre système solaire grâce au projet réalisé par les collégiens de Montarnaud !



Vendredi 11 février

Stand sur le marché

Première étape de la concertation citoyenne sur l'étude urbaine.

La municipalité a souhaité à nouveau connaître votre avis sur le travail de requalification de certains de ses espaces publics et lance une étude de programmation urbaine, architecturale et paysagère.



Mardi 15 février

Modification N° 9 du PLU

Ouverture d'une enquête publique du mardi 15 février 2022 au jeudi 17 mars 2022. Afin de permettre d'acquiescer les parcelles de l'ancienne cave coopérative et de valoriser et restructurer le site en le transformant en pôle culturel pour recréer une centralité entre le village et la zone urbaine au Sud (ZAC du Pradas).

Le Commissaire Enquêteur se tenait à la disposition du public en mairie.



Samedi 19 février

Balade urbaine

Seconde étape de la concertation citoyenne sur l'étude urbaine.

Une balade urbaine qui a permis à une vingtaine de Montarnéens de parcourir les 3 secteurs d'études.

1h30 de balade suivit d'un moment d'échange et de partage à la salle des fêtes.



Lundi 21 février

Nettoyage de printemps

au cimetière par les services techniques de la mairie. Ramassage des feuilles et taille des arbustes.



Lundi 21 février

Service jeunesse

accueille le maximum d'enfants autour d'activités diverses au centre de loisirs pendant les vacances scolaires.



Mardi 22 février

Démarrage des travaux

de démolition du mur de soutènement de voirie situé avenue Font Mosson face aux arènes. Le mur a été complètement démoli et reconstruit à l'identique avec la technique des blocs à bancher que l'on remplit de béton.



Jeudi 24 février

Atelier multithématique

Troisième étape de la concertation citoyenne sur l'étude urbaine.

Les habitants se sont exprimés sur différentes thématiques, en évoquant les points positifs et négatifs ainsi que leurs attentes sur les équipements publics et sportifs, sur les déplacements, sur les espaces publics.



Lundi 28 février

Accès au gymnase

Un escalier en bois a été construit afin de mieux accéder à la halle des sports depuis le parking de l'école.



EN IMAGES

Lundi 28 février

Séjour au ski

Départ ce matin pour une quarantaine d'enfants, destination : le village des Estables en Haute-Loire.

Un séjour neige organisé par le service jeunesse municipal pour les 8/17 ans. Au programme: ski alpin, balade en raquettes, chiens de traîneaux...



Mardi 1 mars

Passage à la zone 30km/h

Depuis ce matin, toute la commune est passée en zone 30km/h pour un meilleur partage des voies publiques.



Jeudi 3 mars

Soutien Ukraine

Montarnaud affirme son soutien au peuple ukrainien.

La Mairie se pare des couleurs du drapeau ukrainien. et organise une collecte de matériel de première nécessité ainsi que du matériel de secours au CCAS et à la mairie.



Vendredi 4 mars

ASMPV

Un grand bravo aux jeunes de l'ASMPV ! ils étaient en finale lors du 1^{er} tournoi de foot salle en salle organisé par le Club de l'ASM Montarnaud Football. En présence du footballeur professionnel Vitorino Hilton.



Vendredi 4 mars

Sol y Arte

Une belle rencontre musicale à l'Eglise Notre Dame avec un concert gratuit de JP Patrac guitariste, accompagné de Gaby, enfant de Montarnaud. Guitariste et chanteur, deux musiciens aux sonorités Gipsy.



Samedi 5 mars

Balade Historique Cévenole

9^e édition organisée par L'association Rallye Sport Découverte.

Les fans de voitures de collection sont venus nombreux découvrir ces jolis bolides !



A chaque numéro, les associations de la ville seront mises en lumière, n'hésitez pas à envoyer vos textes et photos au plus tard le 1^{er} juin : service.communication@montarnaud.fr

Lundi 7 mars

SDIS

Tests physiques pour les Pompiers !

70 de pompiers du CDAU : centre départemental d'appels d'urgence de Vailhauquès, ont réalisé le test physique de Luc Léger à la Halle des Sports de Montarnaud.



Lundi 7 mars

Rencontre collégiens

Quatrième étape de la concertation citoyenne sur l'étude urbaine : atelier avec les collégiens.



Jeudi 10 mars

Collecte de dons

Soutien à l'Ukraine !

Acheminement de l'ensemble des dons vers les différentes plateformes de centralisation de collecte. La générosité des Montarnéens a été une nouvelle fois exemplaire.



Samedi 12 mars

Inauguration

du chemin des planètes à la salle du Conseil de la mairie.

Enseignants, collégiens, représentants du Rectorat, chefs d'établissements scolaires, élus, parents d'élèves, etc... étaient présents pour féliciter les collégiens de Montarnaud.



AGENDA

Avril

Samedi 2 de 10h30 à 12h

Jeux de société à la bibliothèque

Samedi 2 à 20h30

Cinéma



Comédie, Tout public, durée 1h22.
de François Desagnat.

Salle des Fêtes - Tarif unique : 4€
Billetterie 30 min avant la séance.

Dimanche 3 de 7h à 14h

1^{er} vide grenier sur l'esplanade

Association des Commerçants de Montarnaud

Lundi 4 de 9h à 17h30

Passage du Mammobile devant la coopérative



Jeudi 7 à 10h30

Musispectacle à la bibliothèque municipale
«Voyage d'une goutte d'eau»

Dimanches 10 et 24

Elections Présidentielles

Mercredi 13 à 10h

Confillectures à la bibliothèque

Jeudi 14 à 18h30

Réunion publique Étude urbaine salle des fêtes

Mercredi 13 à 18h30

Conseil Municipal à la Mairie

Samedi 16 de 10h30 à 12h

Jeux de société à la bibliothèque

Dimanche 17

Loto du foot salle des fêtes

Jeudi 21 à 18h30

Atelier de concertation salle des fêtes

Mardi 26 à 15 h

«Théâtre de papier» à la bibliothèque

Samedi 30 de 10h30 à 12h

Jeux de société à la bibliothèque

Mai

L'association "Montarnaud Créatif"
et la ville de Montarnaud vous invitent au
8ème marché artisanal à l'occasion de la

"Fête des Mères"



SAMEDI 07 MAI 2022

De 10h à 17h Esplanade Jean Moulin



Renseignements : "Montarnaud Créatif"
MYRIAM MENAND, 06 86 97 64 18
MAIL : montarnaud.creatif@laposte.net

Samedi 7 à 9h

Réunion publique vidéo protection salle des fêtes

Dimanche 8 à 10h

Cérémonie Armistice au monument aux morts

Mardi 10 mai à 12h

Repas des aînés à la salle des fêtes

Mercredi 11 à 17 h

«Musiciens en herbe» Musique classique bibliothèque



Samedi 14 de 10h30 à 12h

Jeux de société à la bibliothèque

Mercredi 25 à 10h

Découverte des Réseaux sociaux
à la bibliothèque.

Mercredi 18 au dimanche 22

Fête de la nature sur l'esplanade et salle des fêtes

Vendredi 20 de 15h à 19h30

Collecte de sang par l'EFTS à la salle des fêtes

Samedi 28 de 10h30 à 12h

Jeux de société à la bibliothèque

Juin

Samedi 4 et dimanche 5

Expo-photo avec Zoom Photo Club à la salle
des fêtes sur le thème «Reflets».

Vernissage le samedi à 19h.



Jeudi 9 à 10h30

Musispectacle à la bibliothèque

Vendredi 10 à 19h

Fête de la transhumance promenade du Pradas



Samedi 11 de 10h30 à 12h

Jeux de société à la bibliothèque

Dimanches 12 et 19

Elections Législatives

Mercredi 15 à 10 h

Confillectures à la bibliothèque

Mardi 21

Fête de la Musique

Samedi 25 de 17h à 19h

Kermesse sur l'esplanade

Association des Commerçants de Montarnaud

Samedi 25 de 10h30 à 12h

Jeux de société à la bibliothèque

Dom'Affûtage

Sur l'esplanade

Mercredi 6 avril

Mercredi 4 mai

Mercredi 8 juin

de 8 h à 12h30

Tél: 06.03.18.70.55

N'hésitez pas à envoyer vos textes
et photos de vos futurs événements
au plus tard le 1^{er} juin :
service.communication@montarnaud.fr